

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (maire) DURAND A. - DEREAT JY. —FREMONT L. - HENRY B. - LE FOLL M. – THOMAS D. (adjoints) –. ANGER M. - CREEL G. - GUENNIC MT. - JONET S. - LE BAIL J. - LE GUILLOU G. - LE VEZOUET JP. – MABIN B. - MORICE Y. – RINFRAY B.

ABSENTS EXCUSES :

- Mme BOULANGE F. qui donne pouvoir à Mme JONET S.

ABSENTS :

- M. JACOB JL.

- Mlle MARTIN E.

- M. MORISSEAU M.

M. Loïc Frémont a été nommé secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance de conseil, M. le maire demande d'observer une minute de silence à la mémoire de Mme Le Bars, belle-mère de Mme Nadine Le Bars, employée à la mairie.

I Approbation du PV de la dernière séance

M. le maire demande s'il y a des remarques concernant le conseil du 4 novembre dernier. Aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

II Convention de mise à disposition de police municipale – Renouvellement

M. Loïc Frémont rappelle qu'une convention concernant la mise à disposition d'un agent de police municipale avait été signée pour une durée de 3 ans prenant effet le 3 août 2009. Il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

M. le maire souligne la réactivité du policier municipal et sa diplomatie. Il intervient notamment pour régler des problèmes relatifs aux chiens, aux dépôts sauvages, réglemente la circulation à la sortie des écoles...

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la régularisation de cette convention.

III Charte intercommunale en faveur de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) des installations ouvertes au public (IOP) et de leurs abords.

M. Loïc Frémont informe que, suite à la loi du 11 février 2005 constituant une des principales lois concernant les personnes handicapées, il est nécessaire d'appliquer le principe d'accessibilité pour tous. Guingamp Communauté a adopté cette charte et propose de l'appliquer pour les communes membres.

Mme Béatrice Mabin intervient pour souligner la lourdeur des démarches nécessaires afin de se mettre en conformité.

M. Marcel Le Foll signale à cet effet les normes très strictes qui ont été appliquées par rapport à la construction des vestiaires au Rucaër.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette charte.

M. le maire présente Sandrine Le Roy, stagiaire à la mairie pendant 3 semaines aux services administratifs de la mairie, dans le cadre d'une licence professionnelle des métiers de l'administration territoriale.

IV Mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée (PDIDR)

M. Loïc Frémont explique que, suite à la demande du conseil général, il est nécessaire que la commune délibère sur l'inscription des chemins de randonnée de la commune au PDIPR.

M. Loïc Frémont souligne que la commune a obtenu de tous les propriétaires riverains de ces chemins l'autorisation de passage.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette inscription.

V SDE – Adoption des nouveaux statuts

M. Marcel Le Foll explique que suite à des évolutions réglementaires, il est nécessaire que le conseil délibère sur les nouveaux statuts du SDE avant le 31 janvier 2014.

Ainsi, la dénomination du SDE devient le : Syndicat Départemental de l'Energie, au lieu de Syndicat Départemental d'Electricité.

M. Gérald Créel demande l'obtention d'un rapport quant à leur prestation sur la commune.

M. Yves Morice sollicite le coût du tarif horaire.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les nouveaux statuts du SDE

VI Terrain de foot du Rucaër : Devis SDE commande d'éclairage

M. Marcel Le Foll explique que le SDE a procédé à l'étude de la reprise de la commande « terrain de foot » du Rucaër, pour un montant estimé à 3 100 € HT. Il précise que c'est l'entreprise Le Dû qui est intervenue pour le compte du SDE.

A l'unanimité, le conseil approuve ce devis.

M. Bernard Henry fait part que l'inauguration des nouveaux vestiaires aura lieu le 1^{er} février prochain. Cette construction a reçu 58 % de subventions.

Mme Béatrice Mabin souhaite qu'il n'y ait pas de dégradations sur ce nouveau bâtiment.

M. Marcel Le Foll déclare que la pompe de relevage est en cours d'installation. La réception du bâtiment est prévue jeudi après-midi. Il ajoute qu'en l'état actuel de la réglementation thermique, la commune n'aurait pas pu rentrer dans le dispositif des normes RT 2005 compte tenu de la réalisation d'un club house.

M. le maire rappelle que cette construction est le résultat d'une concertation entre la commune et le club de l'AS PABU.

VII Mise en place Compte Epargne Temps

M. Bernard Henry explique qu'un agent a sollicité la mise en place d'un Compte Epargne Temps. Le CTP a émis un avis favorable.

M. Yves Morice demande les règles d'application de cette mesure au sein de la fonction publique territoriale.

M. le maire répond qu'un agent peut prétendre à mettre 9 jours de congés maximum/an sur son Compte Epargne Temps, dans la limite maximale de 60 jours et que la prise de congés est soumise à l'accord de l'autorité territoriale.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la création d'un Compte Epargne Temps.

VIII Recrutement agents recenseurs

Mme Annick Durand informe que le recensement de la population aura lieu sur Pabu du 15 janvier au 16 février inclus. Pour cette opération, il est nécessaire de recruter 5 agents recenseurs. La dotation est de 5 660 €

Il est décidé d'attribuer à chaque agent recenseur une prime de 1 055 € et des indemnités de déplacements. Mme Nadine Le Bars est nommée en tant que coordinatrice.

A l'unanimité, le conseil décide d'attribuer cette somme à chaque agent recenseur.

IX Questions diverses

Rythmes scolaires

M. Jean-Yves Déréat fait le point sur les rythmes scolaires. C'est une réforme complexe.

M. le maire évoque le coût de cette réforme, soit : 30 000 € pour le mercredi matin et donc hors mise en place des temps d'activités périscolaires.

Terrains Riou

Mme Annick Durand fait part qu'elle a assisté avec M. le maire à la vente sur licitation des terrains appartenant aux conjoints Riou, en l'étude de Me Hommey Kerlaouezo, notaire à Guingamp. Aucune personne n'ayant soumissionné, la commune a la possibilité de négocier l'achat des terrains avec le notaire.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à négocier avec les propriétaires des terrains, notamment pour la parcelle AR 51 pour un montant maximum de 2 € le m².

En effet, Guingamp Habitat a un projet de 8 logements sociaux, dans le cadre de l'ANRU.

M. Yves Morice souhaite que les terrains situés dans le périmètre de la ZAC Saint-Loup soient inclus dans la négociation. M. Loïc Frémont répond que c'est un dossier difficile car la commune a déjà voulu acheter ces terrains il y a quelques années, sans succès.

Décision Modificative

M. Marcel Le Foll informe le conseil qu'il est nécessaire de prévoir des crédits

supplémentaires au chapitre 014. En effet, une somme de 2 000 € avait été provisionnée lors du vote du budget primitif. La somme à mandater s'élève à 3 378 €

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette décision modificative

Zone Saint-Loup

M. le maire déclare qu'il a été « outré » de l'article paru samedi dernier dans le journal Ouest France. Il déclare que cet article est le fait d'une petite minorité agissante.

M. Loïc Frémont déclare que cette minorité revendique pour les uns la tranquillité pour leur quartier, pour d'autres le principe de l'écologie.

M. le maire déclare que notre commune est la troisième commune la plus peuplée au niveau intercommunal ; les habitants de Pabu ont aussi le droit d'avoir des commerces de proximité. Ces propos sont corroborés par Mme Denise Thomas qui, lors de la distribution des colis aux anciens, est interpellée par les habitants pour l'ouverture de commerces de proximité sur Pabu.

M. Yves Morice s'interroge sur la position de deux élus de Guingamp qui sont parties prenantes contre la création de cette zone.

Centre de formation d'En Avant

M. Marcel Le Foll déclare que, dans le cadre de la révision du PLU concernant l'installation du centre de formation d'En Avant, la mairie a reçu ce jour un avis favorable de la DREAL. L'enquête publique devrait avoir lieu courant janvier 2014.

Colis aux anciens

Mme Denise Thomas informe que 185 colis vont être distribués aux personnes âgées de 80 ans et plus.